



N° 10968 * 11
FORMULAIRE OBLIGATOIRE
en vertu des dispositions
de l'art. 298 bis-I-1° du CGI

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

DÉCLARATION RELATIVE À LA PÉRIODE DU AU

Jours et heures de réception

Adresse du service où cette déclaration doit obligatoirement être renvoyée avant le 05 mai 2009 (clôture du 31-12-2008) ou sur option (CGI, art. 298 bis I1°), avant le cinquième jour du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice (clôture en cours d'année)

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CDI	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire (ne concerne pas les DOM) : _____

N° d'identification de l'établissement (SIRET) : _____

- (1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 A (en haut à droite).
- (1) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 AE (en haut à droite).

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT (voir notice)

Attention : ne portez pas de centimes d'euro (cf. règles d'arrondissement dans la notice).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

0060 _____ ha (indiquer la surface agricole utilisée)

0070 _____
(Numéro d'immatriculation à la Caisse de Mutualité sociale agricole)

Somme : _____

Date : _____

N° PEC _____

N° d'opération ... _____

Pénalités		
Taux	%	9000
Taux	%	9001
Taux	%	9002
Taux	5 %	9005
Taux	%	9006
Taux	%	9007

Date :

Téléphone :

Signature : _____

Case à cocher

Paiement par virement bancaire :

Paiement par imputation * :

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

- Si vous payez par **chèque** : utilisez un chèque barré ; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 3) peut être transmise par TéléTVA.

Avec TéléTVA (par transfert de fichier ou Internet), vous pouvez, déclarer et payer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement, au plus tôt, à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant « téléprocédures » (coordonnées sur www.impots.gouv.fr).

I - DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT BRUT

Détail des opérations		Base hors taxe	Détail des opérations		Base hors taxe
OPÉRATIONS NON IMPOSABLES :			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES :		
00	Achats en franchise 0037		03	Livraisons intracommunautaires 0034	
01	Exportations hors Communauté européenne... 0032		3 B	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France..... 0029	
02	Autres opérations non imposables..... 0033				
OPÉRATIONS IMPOSABLES :					
- réalisées en France métropolitaine			Base hors taxe		Taxe due
04	Taux réduit à 5,5 %..... 0105				
05	Taux normal 19,6 %..... 0206				
5 B					
- réalisées dans les DOM					
06	Taux réduit à 2,1 %..... 0100				
07	Taux normal 8,5 %..... 0201				
7 B					
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
08	Anciens taux..... 0900				
09	Taux particulier..... 0950				
- autres opérations					
9 B	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France..... 0030				
10	Cessions d'immobilisations..... 0970				
11	Livraisons à soi-même..... 0980				
12	Autres opérations imposables..... 0981				
13	Acquisitions intracommunautaires..... 0031				
14	TVA antérieurement déduite à reverser..... 0600				
15	TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 14).....				

II - DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT DÉDUCTIBLE

BIENS ET SERVICES OUVRANT DROIT À DÉDUCTION		Taxe déductible
17	Biens constituant des immobilisations (1)..... 0703	
18	Autres biens et services (1)..... 0702	
19	Crédit antérieur non imputé et non remboursé..... 0058	
20	Omissions ou compléments de déductions..... 0059	
20A	(1) Compte tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire..... %	
21	(1) Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... 0709	
22	TOTAL TVA déductible (17 + 18 + 19 + 20).....	

III - DÉCOMPTÉ DE L'IMPÔT NET

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		
23	TVA NETTE (ligne 15 – ligne 22) ou	
24	CRÉDIT (ligne 22 – ligne 15)..... 0705	
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS		
25	Total des acomptes versés (pénalités de retard exclues)..... 0018	
26	Sommes à imputer..... 9989	
27	Sommes à ajouter..... 9999	
RÉSULTAT NET		
28	Solde à payer : si [(lignes 23 + 27) – (lignes 24 + 25 + 26)] ≥ 0.....	
29	Excédent de versement : si [(lignes 25 + 26) – (lignes 23 + 27)] ≥ 0.....	
30	Solde excédentaire (lignes 24 + 29) ou (lignes 24 + 25 + 26 – 27)..... 0020	

IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES

31	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art 302 bis MB)..... 4220	
32	Taxe d'abattement (CGI, art 1609 septvicies)..... 4216	
33	Taxe sur certaines dépenses de publicité (CGI, art 302 bis MA)..... 4213	
34	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art 1609 vicies)..... 3240	
35	Redevance audiovisuelle (CGI, art 1605 et s.)..... 4219	
35B	Contributions perçues au profit de l'INPES (CGI, art 1609 octovicies)..... 4222	
35C	
35D	

V - RÉCAPITULATION

CRÉDIT OU EXCÉDENT		TAXE À PAYER	
36	Crédit de TVA (report de la ligne 30).....	39	Solde à payer (report de la ligne 28).....
37	Remboursement demandé au cadre VI 8002	40	Taxes assimilées (total des lignes 31 à 35 D).....
38	Crédit à reporter (lignes 36 – 37) 8003	ATTENTION. – Une situation de TVA créditrice (ligne 36 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 40.	
(Cette somme est à reporter ligne 19 de la prochaine déclaration CA 12 A / CA 12 AE)			
		41	TOTAL À PAYER (lignes 39 + 40)..... (n'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)

